



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du jeudi 18 janvier 2024

1

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents (15) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Marie-Thérèse AILLAUD, Sandra BONNET, Abdellah HADDOUCH, Christine LAZARINI, Christiane MAURIN, Alice PRUD'HOMME (*arrivée à 20 H 36*), Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX.

Pouvoirs (4) : Fabienne BIANCHI à Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER à Carole ROBERT, Florent LONGIS à Alain SANCHEZ, Maxime RANCON à Christiane MAURIN

Etaient absents excusés (4) : Fabienne BIANCHI, Marie-Noëlle DISDIER, Florent LONGIS, Maxime RANCON

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le maire ouvre donc la séance à 20 H 33.

I. Désignation du secrétaire de séance

Abdellah HADDOUCH est désigné secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

III. Compte-rendu des réunions

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 21 décembre 2023 et le 18 janvier 2024.

2

21 décembre 2023 : Réunion de travail sur la problématique des motoneiges. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Madame la Sous-Préfète, le commandant de Gendarmerie et des personnes des services de la DDT ont fait un rappel de la loi : la circulation des motoneiges et de tous engins motorisés est interdite en milieu naturel dès lors qu'il est recouvert par la neige. La jurisprudence a également été détaillée ainsi que les dérogations existantes (approvisionnement, convoyage des clients sous certaines conditions, pour les restaurants d'altitude, les services publics et l'entretien des espaces). La Gendarmerie a précisé qu'en cas d'infraction, la 1^{ère} fois sera verbalisée, en cas de récidive une 2^{nde} fois il y aura saisie d'engin. La préfecture doit transmettre aux communes des supports de communication sur cette réglementation.

Alice PRUD'HOMME prend la parole pour souligner que pendant les dernières vacances, le site de ski de fond au Col de la Pousterle a été endommagé par un engin motorisé monté du côté de L'Argentière....

29 décembre 2023 : Les Fou'lées Givrées. Rapporteur : François ROTH.

Pour cette 1^{ère} édition, deux parcours de 3 et 8 kilomètres ont rassemblé quelques 250 coureurs ! L'idée est de créer une animation sportive et populaire en fin d'année sur le territoire communal, et de nombreux spectateurs locaux et vacanciers étaient présents. Des stands de vin chaud, chocolat chaud, crêpes et marrons chauds ont participé à la réussite de ces Fou'Lées ! Le prochain rendez-vous est donné par l'Athlé Trail en Argentiérois pour le Trail de la Haute-Durance et le Challenge des mineurs du 24 au 26 mai 2024.

5 janvier 2024 : Conseil d'Administration du C.C.A.S. Rapporteur : Carine QUILICI.

Il s'agissait de choisir le prestataire retenu pour la mise en place de la mutuelle solidaire à destination des administrés, faisant suite à la réunion de travail du 15 décembre dernier lors de laquelle les deux offres (AESIO et Mutuelle de France Alpes du Sud) ont été analysées.

Le CA a voté à l'unanimité le choix de la Mutuelle de France. La prochaine étape est la planification des réunions publiques réalisées par le prestataire en vue d'informer au mieux les administrés sur les garanties proposées (il est rappelé que la mairie et le C.C.A.S. ont uniquement été des négociateurs et que les adhésions sont individuelles et personnelles)

8 janvier 2024 : Présentation de Monsieur Éric REQUET, Sous-Préfet désigné à la reconstruction suite aux sévères intempéries (organisée par la Préfecture des Hautes-Alpes). Rapporteur : Alain SANCHEZ.

L'État a nommé un Sous-Préfet pour accompagner la reconstruction de tout ce qui a été détruit par les intempéries d'octobre et de décembre 2023, pour une mission de 3 mois.

Il doit soutenir les démarches des communes et intercommunalités ainsi que du Département pour réparer aux plus vite tous les dégâts. Lors de cette présentation les propos de la Ministre ont été rappelés, dont le zéro « reste à charge » pour la commune. Il est à noter qu'un ingénieur de la DIR a été affecté sur la commune pour soutenir ces démarches.

9 janvier 2024 : Rencontre avec le président et le nouveau directeur de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays des Écrins. Rapporteur : Alain SANCHEZ.
C'était une réunion de présentation du nouveau directeur de l'OTC du Pays des Écrins qui occupait auparavant un poste similaire dans le Cantal. Sa « feuille de route » élaborée par son prédécesseur remet au centre du fonctionnement de l'Office le client dans le Pays des Écrins.

9 janvier 2024 : Présentation des vœux par le chef d'établissement au collège « Les Giraudes ». Rapporteur : Carine QUILICI.
Cette cérémonie était un moment convivial autour d'un goûter au sein de l'établissement.

10 janvier 2024 : Commission des Travaux. Rapporteur : Alain SANCHEZ.
En première partie de cette commission, toutes les dernières remarques relevées dans le cahier des citoyens ont été traitées. Alain SANCHEZ les expose brièvement à l'assemblée. Un point précis sur la collecte des déchets est fait à cette occasion (sur les colonnes semi-enterrées, les bio-déchets...), ainsi qu'un bilan de toutes les actions entreprises dans le but de réduire la vitesse, ressentie comme excessive, des véhicules sur l'Avenue du Quartz (il s'avère d'ailleurs que très peu d'infractions au-dessus de 50 km/h ont été relevées sur ce secteur).

Le projet de végétalisation de la cour d'école de La Bessée a ensuite été étudié. Il avait été prévu que les travaux soient réalisés en régie par les services techniques. Une proposition d'aménagement faite par le conseil d'école en novembre a été transmise en mairie, une réunion doit être organisée prochainement pour pouvoir concrétiser le début des aménagements dans l'année.

Troisième point de cette commission : la rénovation du parc d'éclairage public. Ce programme d'envergure se réalisera sur 3 ans et devrait être financé à hauteur de 80 % par l'État, la Région, le Département, éventuellement par des fonds européens. Il permettra à la commune de réaliser de réelles économies d'énergie sur ce poste.

Enfin, le programme 2024 des travaux a été détaillé (fin de la sécurisation des abords de l'école de La Bessée, accessibilité PMR dans les ERP traitée cette année : au camping, à la bibliothèque et au Musée de la mine, poursuite des travaux d'isolation des bâtiments de l'école de La Bessée, sécurisation du sentier d'accès aux mines, exploitation forestière par câble, etc.). L'auvent du marché couvert est reporté en 2025 pour raison d'étalement des dépenses.

Rémi ROUX incite la commune à déposer des demandes de subvention au Département dans le cadre du fonds de solidarité pour les travaux « intempéries », estimant qu'il n'y aura sans doute pas de zéro « reste à charge » comme promis par les services de l'État. Alain SANCHEZ estime qu'il sera encore temps en mars, s'il s'avère que le 100% ne s'applique pas.

13 janvier 2024 : Repas des aînés. Rapporteur : Carine QUILICI

86 personnes ont répondu à l'appel et la journée s'est passée comme chaque année de façon très agréable, autour d'un très bon repas et de danse !

Madame MARFOURE est remerciée pour son implication dans l'organisation de ce rendez-vous annuel, ainsi que tous les élus bénévoles présents autour de nos aînés.

IV. Délibérations

1. Acquisition de la parcelle D735.

Madame Camille LONGI a informé la commune de son souhait de lui céder la parcelle D735 jouxtant le cimetière Saint-Apollinaire, située en zone agricole, d'une superficie de 522 m², pour un prix de 1000 €.

La commission urbanisme, lors de sa réunion du 10 octobre 2023, a validé le principe de l'acquisition de cette parcelle, au prix proposé. Cela permettra à terme, d'envisager l'agrandissement du cimetière.

Il est proposé :

- d'acquérir cette parcelle,
- de préciser que l'ensemble des frais relatifs à cette acquisition sera supporté par la commune,
- de désigner Maître Magalie FICI pour la rédaction de l'acte notarié.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

2. Délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture des Hautes-Alpes recensent les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables relatives à la loi 2023 – 175 du 10 mars 2023.

Concernant la commune de L'Argentière-La Bessée, les implantations de panneaux solaires photovoltaïques sur toitures, sur ombrières de parking ou au sol, la production d'hydrogène décarboné à partir d'eau et d'énergie renouvelable, la production d'énergie hydro-électrique, de création de réseaux de chaleur, dans les zones définies en annexe, peuvent être prises en compte comme zones d'accélération des EnR.

Une concertation a été effectuée auprès des habitants de la commune par distribution d'un courrier d'information dans les boîtes aux lettres, indiquant un délai de réponse compris entre le lundi 25 décembre 2023 et le samedi 6 janvier 2024 inclus, et l'ensemble des cinq demandes émises ont été prises en compte dans le document proposé.

Il s'agit donc pour cette délibération :

- d'approuver la proposition d'implantation de panneaux solaires photovoltaïques sur toitures, sur ombrières de parking ou au sol, la production d'hydrogène décarboné à partir d'eau et d'énergie renouvelable, la production d'énergie hydro-électrique, de création de réseaux de chaleur, dans les zones définies en annexe,
- d'autoriser le Maire à transmettre ces informations aux services de la Communauté de Communes du Pays des Écrins et de la Préfecture des Hautes Alpes.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

3. Demande de subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement du stade de football et la création d'une piste d'athlétisme.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'étude de faisabilité engagée par la Communauté de Communes du Pays des Écrins avec le bureau d'étude REAL SPORT pour une réfection du stade de football de L'Argentière-La Bessée et ses abords.

Le stade actuel est composé d'une surface en sable stabilisé qui peut être dangereuse pour la pratique du sport. De plus la Fédération Française de Football sera sûrement amenée à interdire ce type d'installation.

L'infrastructure est actuellement utilisée par le club de football de L'Argentière Sport les Écrins, par le club d'athlétisme, les écoles, le collège et autres associations.

Afin de permettre une pratique du sport sur un équipement adapté à la demande, il a été décidé d'engager la réfection du stade de football et ses abords. En effet, cette réfection permettrait d'une part le maintien et le développement du sport sur la commune notamment avec le projet de la HEBF (Haute École du Bois et de la Forêt) qui amènera un nombre conséquent d'étudiants, et d'autre part de se positionner, comme d'autres communes du département l'ont déjà fait, avec une infrastructure multisport de qualité. Le projet consiste à équiper le stade de football d'un revêtement synthétique, de créer une piste d'athlétisme et de mettre en conformité l'éclairage de la structure.

Le coût prévisionnel des travaux est de 857 870,00 € H.T.

Afin de réaliser ce programme des financements ont déjà été sollicités par l'intermédiaire de la Communauté de Commune du Pays des Écrins auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes et de la Fédération Française de Football (FAFA).

Pour compléter le financement de l'opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière de l'État dans le cadre de la DETR 2024 à hauteur de 40 % du montant hors taxes de l'opération.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

4. Demande de subvention suite aux dégâts causés par les intempéries d'octobre 2023.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier de travaux de réparation des dégâts constatés suite aux intempéries du mois d'octobre 2023.

Les zones concernées par ces travaux sont le stade d'eau vive et les rives du torrent du Fournel. Il est précisé que le montant des travaux à réaliser pour cette opération s'élève à 161 000,00 € H.T et que pour permettre la réalisation de ces travaux, nous pourrions solliciter une subvention des services de l'État dans le cadre de la « Dotation de solidarité - évènements climatiques ou géologiques » à hauteur de 161 000,00 €.

Monsieur le Maire ajoute que ce programme ne prend pas en compte les dégâts constatés par les services RTM et ONF lors d'une visite sur le terrain début janvier 2024, sur les pistes de la Salce, du col de la Pousterle, du col des Lauzes, du col d'Anon, de l'Aiguillette, de Champ Didier et du bois de France, car ces sites pourront être visités uniquement après la fonte des neiges pour évaluer de façon plus précise le coût des travaux qui devront être réalisés pour les remettre en état.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

5. Demande de subvention pour la rénovation des menuiseries extérieures et gardes corps des balcons de la gendarmerie.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier de travaux de rénovation des menuiseries extérieures et des volets du bâtiment de la gendarmerie. Suite à un état des lieux du bâtiment il a été constaté qu'un grand nombre de menuiseries extérieures bois et de volets du bâtiment construit en 1988 présentaient des signes de vétusté et devaient être remplacés car ils n'assuraient plus correctement l'isolation des logements.

Il est donc proposé de réaliser un programme de rénovation des menuiseries extérieures et des volets du bâtiment avec la mise en place de menuiseries et volets en aluminium pour limiter les frais d'entretien ultérieurs.

Les garde-corps bois des balcons seront également remplacés par des garde-corps en aluminium.



Monsieur le Maire précise que le montant des travaux à réaliser pour cette opération s'élève après actualisation des prix à 190 800,00 € H.T, et qu'à ce jour le programme est subventionné à hauteur de 40 % par la DETR 2022 et 22,35 % par le Conseil Régional PACA, soit un montant total de subvention de 118 964,00 €.

Il propose de solliciter le Conseil Départemental des Hautes-Alpes afin de compléter ce plan de financement à hauteur de 33 676,00 €.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

V. Questions diverses

En l'absence de questions du public et sur Facebook, la séance est levée à 21 H 46.

Le Secrétaire de séance Monsieur Abdellah HADDOUCH 	Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ 
PV signé le 6 février 2024	PV publié le 6 février 2024